



Licenciement contrat pro

Par **Jj29**, le **22/11/2019** à **02:16**

Bonjour,

Je suis totalement désemparée j'ai pris un contrat pro en master gestion management d'entreprise depuis 14 mois et je suis également son tuteur.

J'ai accepté sa venue car elle avait un bac pro commerce et licence.

Dès son entrée elle ne m'a fait que des fautes d'orthographe, conjugaison, grammaire et syntaxe. Je dois corriger tout ses écrits et même après mes demandes de corrections elle ne les applique pas .

Pour couronner le tout depuis le mois de septembre elle prends des décisions sans m'en parler et les mets en applications.(ex : communication sur les réseaux sociaux rempli de fautes ...)

-rédactions et transmissions de supports informatif commerciaux sans prix en ttc ou HT, sans le numéro d'agrément de la société, sans les modalités d'inscription et reglement. Ce qui peut exposer l'entreprise à des sanctions pénales.

-Non envoi de contrat d'action de formation à des clients qui s'étaient positionné sur une date (du coup leur délai de rétractation restreint)

-tâches demandées non effectué portant préjudice à l'image de l'entreprise.

-Lorsque nous avons des demandes d'informations sur des formations elle ne transmet pas la bonne documentation mais des conditions générales de vente.

Et je passe l'appellation "connasse" à mon égard

Je ne sais plus quoi faire je ne dors plus depuis 1 mois et demi, je suis allé à l'inspection du travail aujourd'hui pour leur faire part de mon envie de la licencier pour faute grave. Ils m'ont dit que ça ne passera pas car elle est "protégé " du fait qu'elle est en contrat pro et qu'elle apprend.

Si quelqu'un peut méclairer sur ce sujet car je ne sais plus vers qui me tourner, j'ai recherché toutes les jurisprudences sur ce sujet mais je n'ai rien trouvé qui correspond à mon cas .

Elle est entrain de ruiner mon entreprise...